Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Once Upon a Time Daycare Inc./Garderie il était une fois Inc.		Le 13 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Once Upon a Time Daycare/Garderie Il était une fois		2012515
Adresse		**Numéro de téléphone**
177 La Vallée Route Memramcook NB E4K 3E5		(506) 334-4000
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	43	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Lisa Poitras	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	09 nov. 2026	13 nov. 2026
Commentaires: L'inspectrice vérifie la section de la clôture qui avait besoin d'être solidifiée et sécurisée et observe que l' ouverture au bas de cette section est maintenant fermée. La lacune est maintenant conforme.			
36(3)L'aire de repos de la garderie éducative en milieu familial est pourvue :b) d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste convenant à la taille de l'enfant pour chaque enfant âgé d'au moins quinze mois et de moins de 5 ans qui fait la sieste.	36(3)(b)	29 oct. 2026	13 nov. 2026
Commentaires: L'inspectrice observe que chaque enfant âgé entre 15 mois et 5 ans, qui fait la sieste, a un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

L'inspectrice est présente sur les lieux pour effectuer l'inspection de suivi.

L'inspectrice observe la période de repos et de la sieste. Un enfant qui ne fait pas la sieste est assis à la table et joue avec des cartes dans un environnement calme et détendu.

L'inspectrice effectue aussi une inspection de l'aire de jeux extérieure.

Le ratio est respecté pendant l'inspection de suivi.

original signé par
Lisa Poitras — Le 13 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Trista Bernard — Le 13 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"